



Les engagements d'Avenir Avocats Paris

I PREMIER ENGAGEMENT

Notre premier engagement sera de préserver et défendre l'unité de la profession.

Car une profession divisée est une profession affaiblie. Affaiblie lorsqu'elle doit défendre son modèle, son indépendance et son rôle dans la cité. Affaiblie aussi face aux professions concurrentes, aux pouvoirs publics et à tous ceux qui pourraient être tentés de décider de son avenir sans elle.

Cette unité ne peut pas être un slogan mais doit se traduire dans les faits.

C'est pourquoi AVENIR AVOCATS PARIS nouera une alliance avec l'Avenir des Barreaux de France (ABF), syndicat représentatif implanté dans de nombreux barreaux sur l'ensemble du territoire et reconnu pour son sérieux comme pour son engagement dans la gestion de nos organismes professionnels, à commencer par le CNB, mais également la CNBF, KERALIS ou encore l'URSSAF.

Nous travaillerons étroitement avec lui pour porter des projets de réforme concernant toute la profession, en refusant de rejouer les éternelles guerres de tranchées : Paris contre la province, conseil contre défense, jeunes contre moins jeunes, grandes structures contre cabinets individuels, pénalistes contre privatistes ou publicistes...

Nous avons mieux à faire que de nous diviser pendant que d'autres décident pour nous et cette ambition doit même dépasser les frontières de notre seule profession.

Adhérents à la Chambre Nationale des Professions Libérales, elle-même membre de la CPME – devenue Les Entrepreneurs –, nous considérons que certaines batailles, notamment économiques et fiscales, doivent désormais être menées à l'échelle de l'ensemble des professions libérales.

À l'approche des prochaines élections présidentielle et législative, les avocats et les professions libérales doivent en effet peser dans le débat public. Nous ne pouvons plus nous contenter de commenter les réformes une fois qu'elles sont écrites. Nous devons participer à leur élaboration, défendre nos propositions le plus en amont possible et faire entendre notre conception de l'exercice libéral, de la justice et de l'État de droit.

II DEUXIÈME ENGAGEMENT

Notre deuxième engagement sera donc simple : regarder en face les difficultés de notre profession et les traiter sans tabou ni a priori politique.

Comme nous le faisons chaque jour dans nos dossiers : partir des faits, identifier les problèmes et chercher des solutions.

Et les problèmes ne manquent pas...

Il y a d'abord l'état alarmant de notre système judiciaire. Une justice insuffisamment dotée, engorgée, soumise à des réformes procédurales incessantes et trop souvent pensée à travers la seule gestion des flux et des stocks de dossiers. Nous refusons que cette situation devienne la normalité.

Il y a la démographie de notre profession, qui nous oblige à poser sans détour la question de l'intégration des jeunes avocats, de leurs conditions d'exercice et de leurs perspectives de carrière.

Il y a notre formation, initiale comme continue, qui doit évoluer avec notre métier plutôt que courir derrière ses transformations.

Il y a notre environnement économique, social et fiscal. L'indépendance de l'avocat n'est pas seulement une exigence déontologique, elle suppose aussi les conditions économiques permettant de l'exercer réellement.

Il y a enfin la révolution numérique et l'intelligence artificielle. Elles peuvent constituer une formidable opportunité pour notre profession. Mais elles peuvent aussi devenir une menace si nous abandonnons à d'autres le soin d'en fixer les règles. Notre secret professionnel, la confidentialité des échanges, notre indépendance et, demain, la valeur même de notre travail sont directement concernés.

Le progrès technologique ne peut pas se construire au prix de nos principes fondamentaux.

III TROISIÈME ENGAGEMENT

Enfin, il est un sujet que nous ne pouvons plus considérer comme périphérique : la santé des confrères.

Les alertes se multiplient. Mais nous refusons de nous limiter au traitement des symptômes. Il faut aussi avoir le courage d'interroger les causes.

Lorsque des avocats subissent quotidiennement les dysfonctionnements d'une justice à bout de souffle, l'imprévisibilité des audiences, les délais, les changements permanents de procédure, la pression économique et une organisation qui leur impose toujours davantage de contraintes, nous devons pouvoir poser les mots.

Oui, il existe parfois une forme de maltraitance institutionnelle des avocats.

La dénoncer n'est ni excessive ni corporatiste. C'est au contraire une condition pour pouvoir enfin changer les choses.

Nous ne voulons plus de réformes procédurales conçues comme de simples instruments de gestion de la pénurie. Nous voulons parler de l'organisation de la justice, de ses moyens, de ses priorités et de la place qu'elle accorde réellement aux justiciables et à leurs avocats.

Sur ce sujet comme sur les autres, nous ferons des propositions. Certaines seront consensuelles. D'autres seront peut-être iconoclastes.

Cela ne doit pas nous effrayer. Ce qui devrait nous effrayer, c'est l'immobilisme.

La tâche est immense. Mais elle mérite d'être menée.

À une condition, toutefois : que les avocats parisiens s'en saisissent, nous accompagnent et nous soutiennent.

Nous en sommes convaincus, l'avocat a un avenir. Mais cet avenir ne nous sera pas donné. Il nous appartient de le construire et, lorsqu'il le faut, de le défendre.

C'est l'ambition d'AVENIR AVOCATS PARIS.

